

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 SEPTEMBRE 2022

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CAST

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE
FINANCIERE DA VINCI

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 7,55 euros par action Cast, augmenté de 0,30 euro par action Cast en cas d'atteinte du seuil de 90% du capital et des droits de vote de Cast¹.

DURÉE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation.

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué est établi et diffusé en application des articles 231-27,3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application des articles L.621-8 du Code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 27 septembre 2022, apposé le visa n°22-399 sur la note en réponse établie par Cast (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique simplifiée initiée par la société Financière Da Vinci (l' « **Offre** »).

¹ Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions Cast à la procédure semi-centralisée de l'Offre se verront remettre ledit droit à complément de prix par action apportée. Il est également précisé que l'Initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 150 € par dossier (taxes incluses).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Cast (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 27 septembre 2022 et mises à la disposition du public.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et la société Cast (www.castsoftware.com) et mis à disposition du public sans frais au siège social de Cast, 3, rue Marcel Allégot, 92190 Meudon

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Cast décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.